



Montréal, le 13 octobre 2021

Karine Charest
Directrice – Affaires corporatives
et gouvernance
Édifice Jean-Lesage
21^e étage
75, boulevard René-Lévesque
Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2021-0289

Bonjour.

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 6 octobre 2021 et dans laquelle vous nous demandez :

« ... J'aimerais savoir si je peux utiliser ma portion du tarif D bloc pratimomial par adresse civique pour recharger une voiture électrique. » (sic)

En réponse à votre demande, nous vous confirmons que la recharge d'un véhicule électrique est admissible au tarif D d'un abonnement domestique. Le client a droit à 40 kWh par jour (ou 1 200 kWh par mois) au prix de la première tranche et toute consommation excédentaire est facturée au prix de la 2^e tranche.

S'il s'agit d'un véhicule commercial, le client domestique a droit à une installation de 10 kW et moins pour la recharge de son véhicule.

Veillez accepter nos meilleures salutations.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

Isabelle Morier pour Karine Charest